

DOSSIER DE PRESSE



RN52 **RÉHABILITATION DU BASSIN DE CRUSNES (54)** Sens Metz vers Belgique

Du 20 août au 8 novembre 2024

Direction interdépartementale des routes Est
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
www.dir-est.fr

SOMMAIRE



I – Un objectif de préservation de la ressource en eau

II - Description des travaux

III - Ce qu'il faut retenir

IV - Annexe - Présentation de la DIR Est

COMMUNIQUÉ DE PRESSE modificatif

Nancy, le 22 octobre 2024

RN52 – Restrictions de circulation dans le cadre de travaux de réhabilitation du bassin de Crusnes (54) par la DIR Est

Du mardi 20 août au vendredi 8 novembre 2024, la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est), pour le compte de l'État, va procéder à des travaux de réhabilitation d'un bassin de traitement des eaux pluviales à hauteur de Crusnes (54) sur la RN52.

Ces travaux entraîneront :

>>> les nuits du 20 au 21 août puis du 24 au 25 octobre de 21h00 à 5h00 :

- * une fermeture de l'A30 entre l'échangeur n°7 jusqu'à l'échangeur n°8 de la RN52 (non inclus)

Une déviation sera mise en place.

>>> du 21 août au 8 novembre :

- * une neutralisation de la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU)
- * une neutralisation de la voie de droite avec vitesse limitée à 70 km/h

**Consciente des désagréments liés à ce chantier,
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.
Elle leur recommande la plus grande prudence
et la modération de leur vitesse sur la déviation.**

Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66

I – Un objectif de préservation de la ressource en eau

La RN52 traverse, à hauteur de la commune de Crusnes (54), une zone sensible pour la protection de la ressource en eau. En effet cette zone se trouve à proximité d'un périmètre de captage d'eau potable.

Le bassin existant chargé de traiter les eaux pluviales issues de la RN52 est fortement dégradé. Il convient de mener des opérations de réhabilitation pour en améliorer la fonctionnalité, et créer un nouvel accès pour en faciliter l'exploitation et l'entretien.

L'objectif de cette opération est de réhabiliter le système de traitement existant et contribuer ainsi à la préservation de la ressource en eau.



Localisation du bassin de traitement des eaux pluviales

Les travaux de réhabilitation du bassin se dérouleront du 22 juillet 2024 à mi-octobre 2024.
Les travaux du bassin impacteront les usagers de l'A30/RN52 sur le sens Metz →Belgique.

II – Description des travaux

>>> Les travaux consisteront à :

- redimensionner le bassin existant (démolition et agrandissement de son volume),
- mettre en place des ouvrages d'entrée et de sortie,
- créer une piste périphérique et d'accès direct depuis la RN52 pour faciliter l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage.

Cette opération de rénovation du bassin de traitement des eaux pluviales nécessite, **pendant toute la durée des travaux, de neutraliser la voie de droite et la BAU** sur le sens Metz → Belgique dans ce secteur habituellement à 2 voies de circulation.

La pose et la dépose de la signalisation temporaire de chantier seront réalisées de nuit et nécessiteront de couper complètement l'A30/RN52 sur le sens Metz→Belgique.

Une déviation sera mise en place.

Ces restrictions de circulation permettront d'isoler la zone de travaux de la circulation et ainsi d'assurer la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Les conséquences pour les usagers sont les suivantes

>>> **Sur le sens Metz → Belgique (A30/RN52) :**

*** Les nuits du 20 au 21 août puis du 24 au 25 octobre de 21h à 5h**

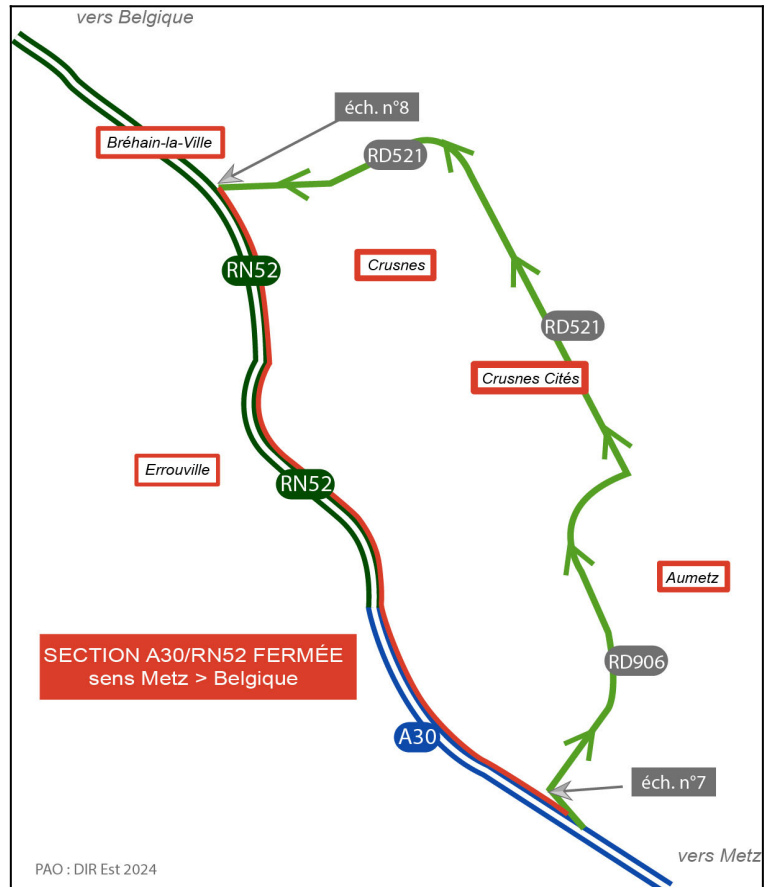
>> fermeture de l'A30 entre les échangeurs n°7 et n°8 de la RN52 (non inclus)

Pendant ces 2 nuits de coupures, les usagers devront quitter l'A30 à l'échangeur n°7 et emprunter la RD906 puis la RD521 pour rejoindre l'échangeur n°8 de la RN52 à Crusnes.

*** Du 21 août au 8 novembre**

>> neutralisation de la Bande d'Arrêt d'Urgence

>> neutralisation de la voie de droite avec vitesse limitée à 90 km/h puis 70 km/h



Déviation lors de fermeture RN52 et A30

III – Ce qu’il faut retenir

Les travaux programmés par la DIR Est pour réhabiliter le bassin de traitement des eaux pluviales de Crusnes devraient entraîner des perturbations significatives aux heures de pointe du matin et du soir pour les usagers de l’A30/RN52.

Les usagers sont invités à adapter leurs déplacements pour éviter la zone chantier pendant les heures les plus chargées.

Pour ceux qui ne pourront pas éviter ce secteur et pour réaliser au mieux leurs déplacements, la DIR Est diffusera :

une information générale via :

- * les médias
- * le site internet de la DIR Est
- * les panneaux d’information de part et d’autre des chantiers

une information en temps réel :

- * sur les panneaux à messages variables
- * par la radio sur le niveau de perturbation ou des accidents

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension,
pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence,
afin d’assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**

Contact presse : Bureau Management et Communication

communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr

06 19 18 05 57 - 06 42 52 55 60

Siège de la Direction interdépartementale des routes de l’Est

Horaires d’ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22

BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux

54021 Nancy cedex

IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

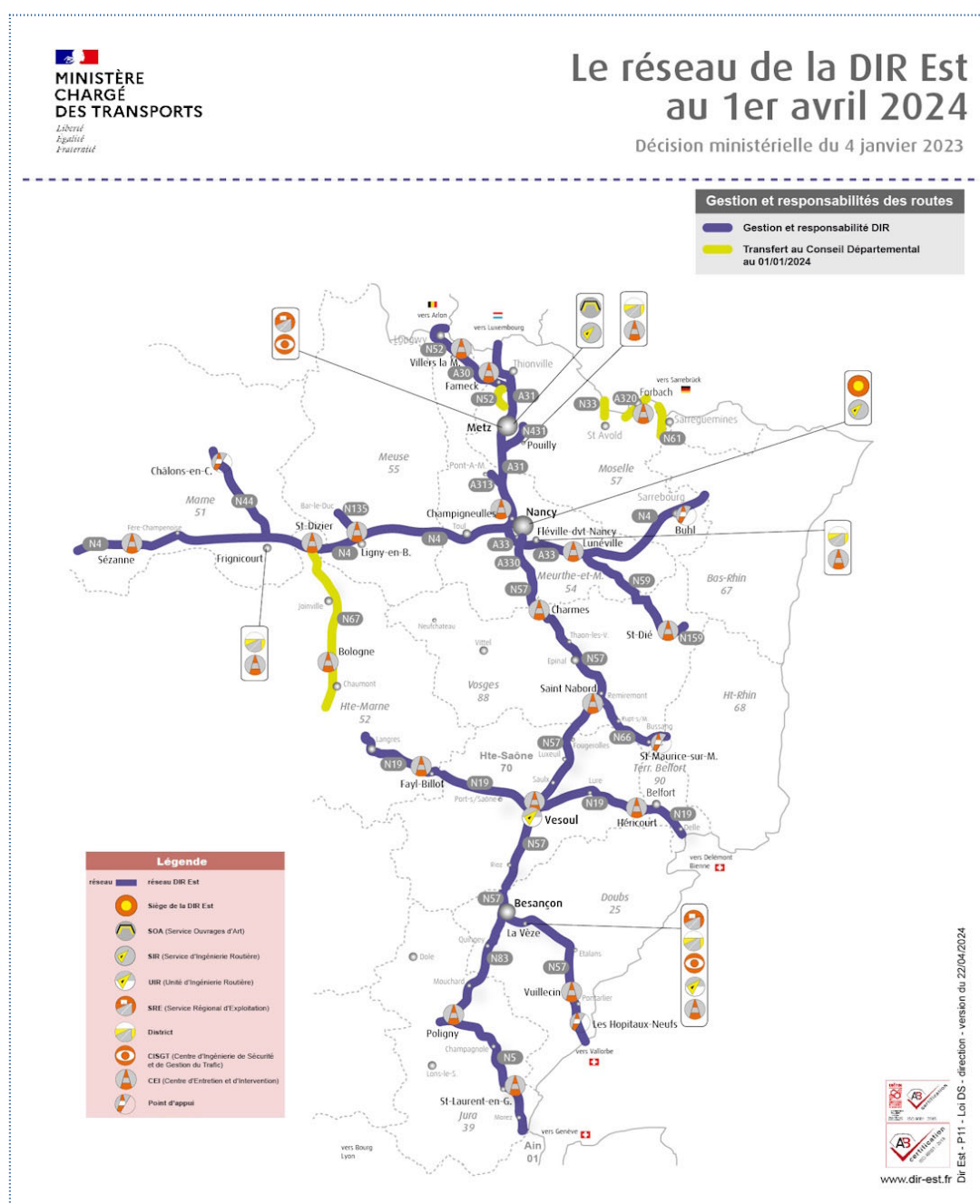
La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ministère chargé des Transports.

La DIR Est relève de l'autorité du préfet du Bas-Rhin, préfet de la région Grand Est, préfet coordinateur des itinéraires routiers. Elle est opérationnelle depuis le 23 octobre 2006.

Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 211 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy,
- d'un Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Franche-Comté basé à Besançon,
- d'un Service Régional d'Exploitation situé à Metz,
- d'un Service d'Ingénierie Routière Grand Est,
- d'un Service spécialisé en Ouvrages d'Art.



www.dir-est.fr

Patrouilleurs, dépanneurs,
forces de l'ordre, pompiers, urgentistes...
Ils veillent sur nous.
Mais qui veille sur eux ?

PROTÉGER DES VIES...

UN FILM DE JEAN-XAVIER DE LESTRADE



SCANNEZ-MOI
POUR VOIR LE FILM